

Procès- verbal / Conseil municipal du 20 mars 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le **VINGT MARS DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-NEUF-HEURES**, les membres du Conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

POINTET André, MORIN Jean Yves, RICHIER Maryse, ROUX-MOLLARD Alain, KALIAKODAS Evelyne, DELAPIERRE René, LACHENAL Nicole, CHATAGNIER Didier, BRUNIER Thierry, MARTINET-BON Françoise, MATHIS Marc, COLLOMB Gilles, THABUIS Dominique, MIBORD Josiane, VICHARD Daniel, HYVOZ Christophe, CANET Lauret, PARMENTIER Marlène, GUAZZONE Nathalie, PIANI Sébastien, POULIQUEN Marine, BOUDOT Pascaline, RONDEAU Vanina, BOUACHE Priscilla

ABSENTS : ANDRIOLLO Gilbert, BILLIET-PRADES Yves, GACON Christine, ELIASSE Elodie, BONNEFOY CUDRAZ Adrien

M. HYVOZ Christophe a été désigné comme secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur André POINTET, Maire sortant, qui a accueilli l'ensemble des conseillers municipaux et qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus.

I. AFFAIRES GENERALES

1. Election du maire

M. André POINTET cède donc sa place à Mme Maryse RICHIER, la doyenne d'âge, qui prend donc la présidence de l'assemblée et qui a déclaré installés : 24 conseillers présents.

Il est constaté qu'aucun membre de la liste « Nouvel Horizon pour notre vallée » n'est présent.

Le conseil a désigné pour secrétaire Mme BOUDOT Pascaline et a également désigné deux assesseurs : Mme RONDEAU Vanina et Mme BOUACHE Priscilla.

M. POINTET André a proposé sa candidature au poste de Maire de la commune.

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a déposé lui-même son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	24
Bulletins blancs :	0
Bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Nombre de voix obtenus par M. André POINTET :	24

M. André POINTET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, a été installé immédiatement et a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

M. le Maire remercie chaleureusement les élus pour la confiance qu'ils lui accordent et les assure de son engagement au service de la collectivité.

2. Désignation du nombre d'adjoints et élection

Sous la présidence de M. André POINTET élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints :

Il est précisé que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 7 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Election des adjoints :

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée.

Premier tour de scrutin :

Chaque conseiller a déposé lui-même son bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	24
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	0
Nombre de suffrage exprimés :	24
Majorité absolue :	13
Nombre de voix obtenues par la liste :	24

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. MORIN Jean Yves.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

1^{er} adjoint : M. MORIN Jean Yves

2^{ème} adjoint : Mme RICHIER Maryse

3^{ème} adjoint : M. ROUX-MOLLARD Alain

4^{ème} adjoint : Mme KALAKOUDAS Evelyne

5^{ème} adjoint : M. DELAPIERRE René

6^{ème} adjoint : Mme LACHENAL Nicole

7^{ème} adjoint : M. CHATAGNIER Didier

3. Lecture de la charte

M. le Maire a procédé à la lecture de la charte de l'élu et a remis un exemplaire à chaque personne présente.

M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20 heures.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

**Le Maire,
André POINTET**



www.grand-aigueblanche.fr